

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Les Verts, par Thierry Largey et Céline Dessimoz  
**Objet** JO, quelles incidences financières de la répartition des frais de sécurité?  
**Date** 14.05.2018  
**Numéro** 4.0304

---

## **Actualité de l'événement**

Le 5 mai 2018, le journal der Bund a publié l'information selon laquelle les coûts de sécurité liés à Sion 2026 seraient assumés exclusivement par les cantons concernés. Il en résulte pour ces derniers une augmentation de leur part respective. Cette information est nouvelle car la question de la répartition des coûts de sécurité était en suspend; elle revêt une actualité importante dans le cadre de la campagne de votation actuelle.

## **Imprévisibilité**

L'information relative à la répartition des frais de sécurité n'était pas connue jusqu'ici et ne pouvait l'être avant que la presse n'en fasse état.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Le peuple valaisan se prononce le 10 juin prochain sur un crédit de 100 millions en faveur des JO. Celui-ci comprend notamment la part cantonale valaisanne consacrée à la sécurité. Compte tenu de la nouvelle répartition évoquée, le Conseil d'Etat doit immédiatement – avant la votation – informer le parlement et la population des incidences de la nouvelle répartition sur la participation financière valaisanne.

Le 5 mai 2018, le journal bernois le Bund publiait un article relatif à la répartition des coûts de sécurité des JO. Le Conseiller d'Etat Christoph Ammann y indique que le montant à charge du canton sera probablement plus élevé («*Stand heute, mit den neusten Zahlen, die erst im Entwurf vorliegen, gehen wir von höheren Kosten aus*»). La raison en est que la Conférence des gouvernements cantonaux a décidé récemment que les frais de sécurité des JO seront supportés exclusivement par les cantons concernés.

Les autres cantons ne supporteront aucun frais en la matière. Autrement dit, si ces derniers envoient des policiers sur les sites des JO, ils ne le feront pas gratuitement. Dès lors, le calcul de la répartition des coûts doit être revu, les cantons concernés voyant leur part relative et relative augmenter. Le Conseiller d'Etat bernois est, par contre, incapable d'estimer à ce jour le montant du surcoût. Selon le journal, cette information ne devrait être connue qu'en juillet prochain.

Le texte de l'article peut être consulté à l'adresse suivante:

<https://www.derbund.ch/bern/kanton/olympia-wird-fuer-bern-teurer-als-gedacht/story/14224631>

Le 10 juin prochain, la population valaisanne est invitée à voter sur un crédit de 100 millions en faveur des JO Sion 2026. Ce montant, approuvé par le Grand Conseil, comprend 40 millions à titre de part valaisanne aux frais de sécurité. Les propos du Conseiller d'Etat Ammann dans le Bund, concernant la répartition des frais de sécurité, indiquent que les cantons concernés verront leurs frais respectifs augmenter. Cela ne concerne pas seulement le canton de Berne, mais également celui du Valais.

## **Conclusion**

En prévision de la votation du 10 juin prochain, le Conseil d'Etat est appelé à confirmer ou préciser les propos tenus par leur homologue bernois quant à la répartition des frais de sécurité pour les JO. Compte tenu de la répartition adoptée par la Conférence des gouvernements cantonaux, il s'agit d'informer le parlement et la population valaisanne sur la

part respective qui incombera finalement au canton du Valais et sur les coûts relatifs supplémentaires que cela impliqu